



## NOTE D'INFORMATION

Service émetteur :  
Conseil Statutaire /Gestion des Carrières / Emploi  
Tel : 04 71 63 89 38 / Email : [carrieres@cdg15.fr](mailto:carrieres@cdg15.fr)

23/11/2022

### AVANCEMENTS DE GRADES CATEGORIE B

#### FILIERE ANIMATION

##### ANIMATEUR PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE :

- Soit justifier d'au moins un an dans le 8<sup>ème</sup> échelon du premier grade et justifier d'au moins 5 années de services effectifs dans un corps, cadres d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- Soit avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du premier grade et justifier d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadres d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau + examen professionnel

##### ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE :

- Soit justifier d'au moins un an dans le 7<sup>ème</sup> échelon du deuxième grade et d'au moins 5 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- Soit justifier d'au moins un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon du deuxième grade et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau + examen professionnel.

#### FILIERE TECHNIQUE

##### TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE :

- Soit justifier d'au moins un an dans le 8<sup>ème</sup> échelon du premier grade et justifier d'au moins 5 années de services effectifs dans un corps, cadres d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- Soit avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du premier grade et justifier d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadres d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau + examen professionnel

##### TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE :

- Soit justifier d'au moins un an dans le 7<sup>ème</sup> échelon du deuxième grade et d'au moins 5 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- Soit justifier d'au moins un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon du deuxième grade et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau + examen professionnel.

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

##### REDACTEUR PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE :

- Soit justifier d'au moins un an dans le 8<sup>ème</sup> échelon du premier grade et justifier d'au moins 5 années de services effectifs dans un corps, cadres d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- Soit avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du premier grade et justifier d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadres d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau + examen professionnel

##### REDACTEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE :

- Soit justifier d'au moins un an dans le 7<sup>ème</sup> échelon du deuxième grade et d'au moins 5 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- Soit justifier d'au moins un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon du deuxième grade et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau + examen professionnel.

#### FILIERE MEDICO SOCIALE

##### AIDE SOIGNANT DE CLASSE SUPERIEURE

Justifier au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon de la classe normale et d'au moins 5 années de service effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie B